

# Projet de construction de l'oléoduc Pipeline St-Laurent

## Mémoire

Présenté lundi le 24 avril 2007 à 13.30 hre  
par Serge Labrie

Bonjour, je me présente.

Je suis Serge Labrie résidant de Lévis. Je suis travailleur social de formation et employé depuis plus de 30 ans pour les Centres jeunesse Chaudière Appalaches. Depuis 5 ans, j'assume des fonctions de directeur général d'un organisme qui aide des jeunes décrocheurs à intégrer le marché du travail. Je suis aussi impliqué depuis plusieurs années au niveau du développement économique de mon milieu.

Il est rassurant de constater que de plus dans nos langages, le développement économique et le développement social se conjuguent plutôt qu'ils ne s'opposent. La concrétisation récente du développement durable dans diverses lois n'est pas étrangère à cet état de fait.

Depuis les temps ancestraux, les prépondérances économiques ont toujours défini les paramètres d'implantations de projets. Maintenant d'autres considérants doivent être pris en compte : les normes environnementales, le développement durable, l'acceptabilité sociale d'un projet. Le projet actuel, du moins dans ma région, semble assez bien accepté mais comme tout grand projet, il restera toujours certains irritants : impact visuel, sécurité compromise...

Les grandes entreprises, dont Ultramar jouent de plus en plus un rôle de citoyen corporatif bien impliqué dans leurs milieux. Ultramar s'implique dans plusieurs campagnes de financement du milieu lévisien et a même, en 2005, fait l'achat d'un boisé pour un million de dollars. L'entreprise, en lien avec des organismes du milieu, s'implique dans l'aménagement du boisé afin d'en redonner la pleine utilisation aux citoyens.

Nous croyons que tout projet de développement signifiant, qui comportent certains irritants (même s'ils ont grandement été atténués), doivent être assujettis à une clause de retombées sociales. Comme condition d'acceptation du projet, le Bape pourrait recommander qu'Ultramar participe à la création d'un Fonds de retombées sociales

qui servirait à des projets de développement ou de consolidation d'organismes communautaire ou de l'économie sociale du milieu.

La même idée a aussi été émise par la ville de Lévis, qui dans son mémoire adopté le 11 avril dernier, parlait d'un montant annuel de 300 000 \$. Ce montant nous semble raisonnable. Nous appuyons donc fortement, vous le comprendrez, le mémoire de la ville sur cet aspect.

L'idée de retombées sociales en contrepartie de projets irritants dans un milieu conjugue à la fois les concepts porteurs du développement économique à des concepts de responsabilité sociale. C'est un nouveau courant de pensée qui a suffisamment tracé son chemin et qui ne peut plus être ignoré maintenant. Nous souhaitons que le Bape en tiendra compte dans ses recommandations.

Je vous remercie de votre attention.